

# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

## CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;  
A Paris, chez M. Placide Justin, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois, 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.

LYON, 10 AOUT 1831.

L'armée française a franchi la frontière sur trois points, le 7 de ce mois, à la pointe du jour. On a reçu la nouvelle officielle de son entrée sur le territoire belge, au milieu des acclamations générales.

(Post-scriptum du *Messenger des chambres*.)

### POSITION DE L'ANGLETERRE.

Du langage officiel de l'Angleterre, le *Courrier français* conclut que la politique de cette nation est de pousser la France en avant, de profiter des événements, et d'en jeter sur nous toutes les chances.

Nous sommes du même avis que le *Courrier français*. Cependant il ne faudrait pas induire de là que l'Angleterre a pris seule le bon parti, qu'elle s'est réservé tous les avantages et a laissé dans notre rôle tous les périls.

Les nations comme les individus ont chacune sa manière d'agir dictée par des influences de tempérament et de caractère, ou par la diversité des intérêts.

L'Angleterre calcule et pèse tout. En France, où les sentiments ont une plus grande part que les intérêts, faut-il dire pour cela que nos gouvernants ne doivent rien accorder aux sentiments, et s'efforcer de nous ramener à la politique d'intérêts? Non, car ils échoueraient presque toujours dans cette tâche, et par-là ne feraient qu'heurter la nation en pure perte. Et puis, qu'on y réfléchisse bien, sous ces inspirations sympathiques et généreuses, il y a presque toujours l'instinct exquis d'un véritable besoin national que le peuple sent, tandis que les hommes d'Etat trompés ou préoccupés ne l'aperçoivent pas. Par exemple, est-il donc étonnant que la France s'occupe plus vivement que l'Angleterre des agitations du continent? L'Angleterre a une ancienne possession de sa liberté que la sainte-alliance victorieuse respecterait encore. Mais nous, pouvons-nous ne pas nous sentir atteints par tous les coups portés à l'indépendance des peuples en Pologne, en Italie et en Belgique?

L'attaque des Hollandais contre la Belgique retentit sur les bords de la Tamise; mais quel langage y inspire-t-elle? Un blâme énergique contre les Nassau. Mais quoi de plus encore? La prophétie d'un journal ministériel que la France et l'Angleterre pourront peut-être secourir la Belgique envahie.

La même nouvelle avait retenti sur les bords de la Seine : aussitôt point d'hésitation, point de délibération. Gouvernement et opinion sont d'accord; une armée est promise à la Belgique; la nation française prend pour elle l'insulte dirigée contre son alliée. Peu de jours s'écoulent que des bataillons français sont déjà en ligne avec les bataillons belges.

Pour la Pologne, même conduite de la part de l'Angleterre. On n'épargne pas le blâme à l'obstination de l'empereur Nicolas, ni des encouragements à des démarches actives de la part de la France. Mais ces démarches, on ne les partagera pas. Le cabinet de Londres se réserve d'agir d'une manière isolée, conforme à sa position particulière et aux intérêts spéciaux de son pays.

Ces intérêts nous ne voulons pas les discuter; nous les supposons constants et nous admettons qu'ils aient dicté au cabinet anglais sa réserve. Mais il est déraisonnable, selon nous, de dire que cette conduite met le cabinet anglais à même de profiter des événements et d'en jeter sur nous toutes les chances. N'est-il pas dans toutes les probabilités que, quand il s'agira de distribuer les fruits de la victoire, celui-là sera le mieux partagé qui aura donné le plus de preuves de puissance et aura fait sentir sa force à ses ennemis? N'est-ce pas lui qui dictera la paix, en fixera les conditions et qui s'attachera les peuples que ses armes auront protégés?

Nous demanderons, par exemple, à qui de la France ou de l'Angleterre s'unira de préférence le roi Léopold, né allemand, devenu anglais par adoption, mais dont la France vient de sauver la couronne que les Belges lui ont donnée? Nous demanderons, surtout, à supposer que le roi Léopold soit un ingrat, si la nation belge, déjà française de cœur et d'intérêts, et qui salue maintenant nos drapeaux libérateurs, permettrait jamais à son souverain constitutionnel de sacrifier à des calculs étrangers les affections qui l'unissent à nous?

Voyons maintenant la question polonaise. L'Angleterre reste spectatrice ou ne nous aide qu'indirectement; la France seule agit avec toute la chaleur de ses sentiments, toute l'impétuosité de son caractère. Nous réalisons ainsi le langage du journal ministériel anglais. L'Angleterre alors n'a-t-elle point de chances contraires? profitera-t-elle en première ligne de toutes les chances favorables?

De chances contraires, en voici une qui peut-être n'est

pas à dédaigner. Quand une guerre commence, il faut toujours voir par quelle transaction elle peut se terminer. Ne serait-il pas possible qu'après une lutte généreuse qui aurait satisfait des deux parts le point d'honneur, la France dit à la Russie : « La Pologne vous échappe; il « vous faut une compensation. Eh bien ! voici le chemin « de Bysance; qu'il s'ouvre devant vous. Il n'y a plus « en France de ministère Polignac pour suspendre votre « marche; et quant à l'Angleterre, comment celle qui « n'a pas osé vous attaquer avec moi, oserait-elle seule « vous arrêter? » Que dirait l'Angleterre contre un pareil traité? de quel droit trouverait-elle mauvais que la France n'épousât pas tous ses intérêts? Il n'y a certainement qu'un allié de la France, ayant concouru avec elle, qui pût se plaindre qu'on se fût arrangé à son préjudice. Mais en sa qualité de puissance spectatrice et neutre, l'Angleterre n'aurait aucun titre pour être partie dans le traité qui interviendrait entre les puissances litigantes.

Nous choisissons ce cas éventuel entre tous les autres pour montrer que le rôle passif de l'Angleterre ne réunit certainement pas tous les avantages et ne l'exempte pas de toutes les chances défavorables. Si cette position de sa part est calcul, il est peut-être faux. Si c'est le résultat de sa position et de la force des choses, il nous semble qu'elle a plutôt à s'en plaindre qu'à s'en louer, et que nous, au contraire, nous devons nous féliciter que notre position réclame un rôle actif pour lequel il ne nous manque ni courage pour l'entreprendre ni puissance pour le remplir.

### SITUATION DE LA CAUSE POLONAISE.

Nous n'avons encore aucune nouvelle certaine de Pologne à offrir aux impatiens desirs de nos lecteurs; les journaux allemands sont muets ou ne contiennent que le récit d'insignifiantes escarmouches. Varsovie est bloquée par les Russes; rien n'a transpiré du sort de cette capitale; nous ne saurons de son sort que ce qu'il plaira à l'autocrate et aux Prussiens de nous en dire. Des événements importants se sont certainement passés depuis le 25 juillet, et cependant la *Gazette de Berlin* du 4 août, qui vaut mieux que sa réputation sous le rapport de l'impartialité, se borne à raconter le passage de la Vistule par les Russes, manœuvre qu'elle égale aux plus beaux faits d'armes connus. Nous regrettons vivement de ne pouvoir mieux répondre à la vive curiosité de nos lecteurs. Il n'est pas de jour où nous ne rompons les bandes encore humides de vinaigre des gazettes du Nord sans éprouver le pressentiment d'une bonne nouvelle, et cet espoir ne se réalise point. Rien pour la Pologne! disons-nous tristement, après avoir parcouru les longues colonnes de ces feuilles dont le silence n'est que trop significatif. On ignorait le 22 à Varsovie le lieu où se trouvait positivement le quartier-général de Skrzynecki. Dans cette pénible incertitude, nos frères du Nord se consolaient comme nous par l'espoir de la défaite soudaine et complète de l'ennemi. Sur la rive droite de la Vistule, de petits combats partiels ont lieu sans cesse; le corps russe du général Rudiger diminue de jour en jour; ceux-là espèrent qu'il tombera incessamment aux mains des Polonais; ceux-ci craignent qu'il ne parvienne à traverser la Vistule au-dessus de Varsovie et à se réunir à l'armée principale commandée par Pahlen et le feld-maréchal Paskévitch. Impossible, faute de renseignements positifs, de savoir d'après quel plan agit le généralissime Skrzynecki. Veut-il faire renaître de ses cendres l'insurrection éteinte de la Samogitie et de la Lithuanie? se propose-t-il de détruire les corps d'armée des généraux Sacken, Kuruta et Tolstoy. Est-ce dans cette intention qu'il a laissé les Russes opérer si tranquillement leur passage sur la rive gauche de la Vistule? Le soin que l'on met aux préparatifs de défense de la ville de Varsovie semble confirmer cette opinion, et il est permis de voir une indication indirecte de ce projet dans l'invitation qu'il a faite aux habitants de la capitale de s'approvisionner de vivres pour six semaines. Tout le monde est convaincu qu'avec l'armée la plus nombreuse il est impossible de prendre Varsovie d'assaut, et que la famine seule pourrait forcer la capitale à se rendre. Dans peu de tems, se disait-on à Varsovie, Skrzynecki doit revenir de Lithuanie avec une armée augmentée de beaucoup, et délivrer enfin la Pologne. On assure qu'il a déjà fait brûler le pont près de Niaszawa pour empêcher l'ennemi de le suivre; mais bien des jours se sont passés, et on ne sait rien en France de Skrzynecki et des Russes.

Nous l'avouerons, nous avons appelé à grands cris l'intervention de la France et de l'Angleterre dès l'origine de cette guerre cruelle, persuadés que la Pologne périrait épuisée au milieu de ses triomphes; nous avons

annoncé qu'elle nourrirait des traîtres dans son sein; notre feuille a prédit la partialité de la Prusse, et l'avenir a confirmé nos tristes prévisions. La lutte dure depuis long-tems; d'admirables faits d'armes ont immortalisé la résistance de l'armée polonaise; cette troupe de héros a fait plus, beaucoup plus que l'Europe émue ne pouvait attendre d'elle; mais delà à une victoire décisive et à un triomphe durable, quelle immense différence! Quelques amis de la Pologne prennent trop facilement leurs desirs pour des réalités. A la guerre, comme autre part, la force morale peut enfanter des prodiges, mais les facultés humaines connaissent des bornes qu'il ne leur est pas permis de franchir. Une armée de Polonais, exaltée par l'amour du pays, a pu jusqu'ici tenir en échec un ennemi fort supérieur en nombre, mais tandis qu'après leurs défaites les Russes, renouvelés sans cesse par leurs renforts, reparaissent plus résolu et plus nombreux sur le champ de bataille, les braves qui les combattent, décimés par leurs propres victoires et refoulés bientôt sous les murs de Varsovie, sont réduits à s'écrier, comme leurs émules aux beaux jours des tems anciens : Il est doux, il est beau de mourir pour la patrie! Varsovie est entourée par les hordes russes; aura-t-elle assez de canons pour répondre à la formidable artillerie de Paskévitch? N'est-il pas à craindre, si la France n'intervient, que l'insurrection polonaise de 1831 soit aussi malheureuse qu'elle l'a été en 1795? Que faisons-nous depuis six mois, nous à qui il appartenait d'arrêter cette guerre impie dès son origine? De quelle responsabilité ne sommes-nous pas chargés aux yeux du monde et de la postérité? Est-ce avec le produit des fêtes données au profit des Polonais, est-ce avec quelques faibles parcelles d'or que nous délivrerons Varsovie? Elle nous demande des hommes et des fusils; c'est par la reconnaissance officielle de son indépendance, c'est par notre intervention active, et non par de modiques aumônes, que nous pouvons la servir. Elle attend de nous ce que nous avons fait pour la Grèce à qui nous ne devions rien. Les hordes de mahométans, traînant à leur suite la famine et la peste, étaient-elles plus cruelles et plus menaçantes que les myriades de cosaques de l'autocrate, inondant la Lithuanie de sang, incendiant les villages et infestant la Pologne desolée du choléra-morbus? Sommes-nous moins émus au nom de Poniatowski et de Kosciusko qu'à ceux de Botzaris et de Canaris? Deux cent mille Polonais sont morts sous nos drapeaux au service de notre cause; ils suffiraient à la délivrance de leur pays s'ils pouvaient renaître au cri de leur patrie expirante. Que l'Europe connaisse, par l'adresse de la chambre à la couronne, les vœux ardents et la volonté de la France. Les Russes sont devant Varsovie; dans quelques jours peut-être il ne restera plus de cette héroïque capitale et de ses défenseurs qu'un monceau de cendres et d'ossements. Honte à notre ministère s'il en est ainsi! Mais la Pologne ne doit pas périr; elle ne périra pas; Skrzynecki et ses soixante mille braves sont debout encore, et la France, trop long-tems muette, va parler enfin.

### BAZAR POLONAIS.

Bulletin du 10 août.

L'exposition publique du Bazar sur les galeries intérieures du Palais-St-Pierre a cessé depuis le 8. La nécessité de pourvoir au classement des nombreux objets qui en font partie, a motivé leur translation dans la salle ayant déjà servi d'entrepôt général. Aussitôt l'achèvement de ce travail, la commission exécutive fera connaître au public le mode adopté pour la vente ou distribution définitive des offrandes en nature. Jusque-là, et quelle que soit leur importance, elles continueront à être reçues au Bazar, comme elles l'ont été précédemment.

La première liste des donateurs est sous presse. La commission exécutive a pensé qu'en mettant ainsi au grand jour, et à très-peu de frais pour l'établissement, le relevé général des noms qui figurent sur les registres du Bazar, elle exciterait le zèle des retardataires et compléterait en même tems les annonces déjà faites par la voie des journaux. De telles listes, au surplus, deviendront un monument pour les familles. Si, comme aux jours de Marengo ou de Champ-Aubert, la France revoyait jamais les enfans de la Pologne confondus encore une fois parmi les siens, à l'ombre des mêmes drapeaux, quel citoyen ne tiendrait à honneur de placer sous leurs yeux ce pacte d'alliance? quelle femme alors ne s'efforcerait d'avoir préparé de ses mains l'offrande destinée à les secourir aujourd'hui? Les listes du Bazar ne comprendront que les noms des donateurs et la quotité des sommes versées en argent.

Le bulletin du 5 août a fait connaître le chiffre de di-

verses collectes opérées dans les faubourgs par les soins de MM. les délégués du Bazar. De nouveaux renseignements étant parvenus à ce sujet, nous nous empressons de les consigner ici.

La succursale établie dans le quartier du cours d'Herbouville, et composée de MM. Carrier (président), Vidalin, Podesta, Nicod, Mathieu, Jandin, a ouvert des troncques dans les divers établissements publics; elle a opéré, tant à domicile que sur la promenade du cours, des quêtes dont la constante activité a produit, en résultat, une somme de 458 fr. 95 c., versée au Bazar, indépendamment de soixante offrandes en nature.

La succursale de Saint-Georges, représentée par MM. Godemard (président), Brunet, Eparvier, Reynaud, Lionnet, Caffé, Gaudin, Odet, Laplace, Liodet, Bouvier, Chambert et Michel, a eu l'heureuse pensée de recourir au zèle des dames pour activer l'exécution de son mandat. Cinq se sont réunies à elle (M<sup>mes</sup> Poujol, Dupont de la Tuilerie, Caffé, Brunet et Guillard); des troncques ont été placées dans tous les carrefours; des quêtes ont été faites à domicile, et l'ouverture d'un local pour la réception des dons en nature, a été arrêtée spontanément. Un extrait de la lettre d'envoi, écrite à la commission exécutive par les membres de cette même succursale, est assez remarquable pour trouver naturellement place dans ce bulletin. « La succursale de Saint-Georges (lui écrivent-ils) a produit, sans y comprendre la valeur des bijoux et autres objets transportés au Bazar, le 26 juillet, la somme de 766 fr. 75 c. Ceux qui connaissent le peu d'aisance de la classe laborieuse qui habite St-Georges, trouveront cette somme énorme; elle est le résultat des sacrifices de pauvres ouvriers qui, fermant les yeux sur leurs propres besoins, ne voyant que les maux d'une nation héroïque, s'empressaient d'offrir le peu qu'ils possédaient. Que de vieillards, que de malheureuses veuves ont présenté pour les Polonais la modique somme qui devait leur procurer le repas du soir! De pauvres ouvrières, désolées de ne pouvoir rien donner, allaient emprunter chez un voisin plus fortuné, et attendaient les quêtes sur le chemin pour leur remettre leur offrande. Cette noble générosité doit faire rougir le riche qui refuse un peu d'or au soulagement du malheur! »

De tels actes n'ont pas besoin d'éloges. Quel que soit le résultat numérique du Bazar, la ville de Lyon aura bien mérité de la Pologne; c'est un bel exemple qu'elle aura donné, la première, aux départemens de la France. Mais son œuvre peut grandir encore aux yeux de l'étranger; de nouvelles sympathies s'éveilleront, aujourd'hui surtout qu'elle approche de son terme :

- « Ces dons que le cœur sème
- « Aux blessés du chemin,
- « Dieu les voit, Dieu les aime,
- « Dieu les pèse en sa main! »

Lyonnais! retenez ces vers qu'à l'instant même on vient de déposer sur les tables du Bazar. Ils sont ceux d'une muse pieuse et aimante; d'une muse qui, au milieu de vous, ajoute à la gloire de la patrie. Retenez-les, et que votre or en paie la valeur aux malheureux enfans de la Pologne!

Le secrétaire de la commission exécutive,  
Sylvain Blot.

NOTA. Le prochain bulletin contiendra le résumé des collectes faites à la Croix-Rousse, ainsi que l'annonce des divers dons arrivés depuis la rédaction de celui-ci.

Le *Cri du Peuple* distille son fiel à l'occasion de l'offre généreuse que les élèves du collège royal ont faite des prix de la fin de l'année pour la cause polonaise. La feuille jésuitique y voit l'absence de toute émulation; elle ne comprend pas qu'un simple laurier, qui remplacerait le prix dans cette circonstance, serait d'autant plus disputé que l'élève qui l'aurait mérité serait inscrit parmi les bienfaiteurs de la nation héroïque. Que les jeunes élèves persévèrent dans leur louable résolution; les injures du *Cri du Peuple* confirmeront les applaudissemens des bons Français.

Au surplus, l'offre des élèves pourra être réalisée de deux manières. D'après l'une, l'Université verserait au comité polonais la somme destinée à l'achat des prix qui remplaceraient de simples lauriers; d'après l'autre, les prix seraient distribués; mais les élèves qui les auraient obtenus les feraient remettre au Bazar polonais pour être vendus au nom de l'élève lauréat.

Nous lisons le fait suivant dans une lettre d'Italie; nos lecteurs feront les commentaires.

Le consul français à Trieste, M. Levasseur, l'un des héros de juillet, a reçu l'ordre de son gouvernement de faire célébrer une messe en l'honneur des victimes des glorieuses journées. M. Levasseur s'empresse d'inviter tous les Français résidant à Trieste, ainsi que les voyageurs d'y assister. Quoique cette cérémonie ne dût être purement que religieuse, le gouverneur défendit aux curés de l'exécuter, disant qu'il ne pouvait l'autoriser que sur une permission spéciale de son gouvernement.

Le consul s'en dédommagea en donnant une soirée aux invités.

Le nommé Chaptal (François), ouvrier teinturier et jeune soldat de la classe de 1824, est invité à se présenter au secrétariat de la mairie de Lyon, pour y retirer des pièces qui le concernent.

PARIS, 8 AOUT 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

On attend avec une bien vive impatience la nouvelle

de l'entrée de nos troupes en Belgique (1). Un journal ministériel ayant annoncé ce matin que le mouvement devait s'opérer hier, on croyait qu'un bulletin affiché à la Bourse en aurait prévenu le public; mais rien n'est venu, ce que l'on peut attribuer à la pluie qui empêche les communications télégraphiques.

— Nous avons vu des voyageurs partis de Valenciennes, hier matin; au moment de leur départ on annonçait que le mouvement s'opérerait à dix heures du matin, sur toute la ligne. Le maréchal Gérard était hier à Mons; on disait qu'il avait été à Bruxelles incognito. Les dernières nouvelles de cette ville font connaître que le gouvernement était un peu embarrassé de ce secours qu'il n'espérait pas devoir être aussi prompt; mais comme les circonstances sont pressantes, nos troupes entreront au risque de violer un peu la constitution belge, c'est un cas de force majeure.

— Il est question de nouvelles, venues d'Allemagne, qui pourraient nécessiter la formation d'une armée dans nos départemens de l'Est; elle serait plus considérable que celle du maréchal Gérard, et le ministre de la guerre, persuadé que personne mieux que lui ne pourrait la diriger, s'en réserverait le commandement.

— Une partie de l'escadre de Lisbonne a, dit-on, paru devant Cherbourg, pour y déposer les troupes qu'elle a à bord. Il serait possible que ces troupes reçussent l'ordre de se porter plus au nord.

— Vous verrez par le bulletin de la chambre des pairs comment la séance s'est trouvée ajournée. Beaucoup de bruits sont répandus par les journaux du matin sur l'adresse de la chambre des députés. C'est une pature qu'ils livrent à la curiosité de leurs lecteurs; le fait est que les commissaires se sont promis le secret, et qu'ils tiennent parole, même à l'égard de leurs amis intimes.

— Le mouvement de la bourse d'aujourd'hui a été insignifiant; on a encore une fois reproduit le bruit de l'intervention des Prussiens dans les affaires de Pologne, mais sans s'appuyer d'aucune date: on n'y a pas cru.

— Nous recevons, par voie extraordinaire, les journaux anglais du 6 août. La nouvelle du départ de l'armée française pour la Belgique, et la baisse des fonds français joint au bruit de l'ordre qui aurait été donné à l'amiral Codrington de se rendre dans les dunes, afin d'y attendre des renseignements, a fait beaucoup d'impression dans la cité, et il s'est fait beaucoup d'affaires à la bourse. Les consolidés ont ouvert ce matin à 80 1/4 et ont baissé presque aussitôt. Pendant quelque temps ils étaient à 79 3/8 3/4, ils ont remonté, et à une heure et demie ils étaient à 80 1/8, ce qu'on peut attribuer à la nouvelle suivante :

Bureau du Courier, trois heures et demie.

Nous sommes autorisés à annoncer que la démarche que la France a faite en envoyant des secours au roi de la Belgique, a obtenu l'approbation entière de la conférence et que rien ne doit faire supposer que l'Autriche, la Russie et la Prusse aient donné au roi de Hollande l'espoir d'être soutenu dans son invasion de la Belgique, que l'on croit que la promptitude que la France a mise dans cette affaire aura les suites les plus salutaires, et qu'elle conduira à une paix permanente.

— Ce jour même a eu lieu à la chambre des communes une séance dans laquelle lord Palmerston a été vivement pressé sur le point de savoir si la France, en envoyant 50,000 hommes en Belgique, agissait d'accord avec l'Angleterre. Il est assez clairement ressorti du débat que la décision du gouvernement français était imprévue; mais lord Palmerston a refusé de s'expliquer sur les vues ultérieures du cabinet. On tient pourtant à-peu-près comme constant que l'amiral Codrington à son arrivée aux dunes aura trouvé l'ordre d'entrer immédiatement dans l'Escaut.

BRUXELLES, LE 6 AOUT.

Hier 5 août, le prince d'Orange et le duc de Saxe-Weimar, à la tête d'une colonne hollandaise, ont levé leur quartier-général qui était à Turnhout, et se sont dirigés sur Diest où ils sont entrés à quatre heures du soir; le prince et le duc étaient chapeau bas, saluant à droite et à gauche, ils semblaient marcher à un triomphe.

On présume que le corps ennemi ayant trouvé passage entre notre armée de la Meuse et celle de l'Escaut, devait pousser jusqu'à Louvain, pour couper nos communications de Bruxelles à Liège et s'étendre jusqu'à Hasselt, afin de placer le corps du général Daine entre deux feux, la garnison de Maëstricht, devant faire des sorties coordonnées avec ce mouvement. Mais prévenus à temset le bon esprit des Louvanistes nous garantissant de ce côté de l'armée de l'Escaut, on peut détacher quelques régimens; l'ennemi pressé entre nos lignes, se trouvera coupé; avec de l'activité, profitant de l'énergie populaire, il sera facile d'en finir avec des troupes qui se sont ainsi hasardées quel que soit leur nombre.

— Le bruit court que le prince Frédéric a été fait prisonnier, nous ne pouvons garantir ce fait.

— Au quartier-général du roi, il a été arrêté des mesures défensives et offensives, desquelles on attend les résultats les plus avantageux et les plus certains. De son côté, le général Wauthier a mis les deux Flandres à couvert d'une invasion plus prolongée que celle actuelle. La garde civique occupée à la garde des côtes et ports,

(1) Un post-scriptum du *Messenger des Chambres* annonce l'entrée des troupes françaises en Belgique, qui, sans doute, n'aura été connue à Paris que dans la soirée.

contre le choléra-morbus et d'autres causes, avaient empêché que ceci eût lieu plus tôt.

— On mande du quartier-général de la Meuse, que l'esprit de l'armée y est excellent, ses forces sont compactes, parfaitement disciplinées et exercées.

Midi. — On n'a rien appris de nouveau d'Anvers dans la sortie faite hier, par une partie de la garnison de la citadelle; nos magasins à poudre ont été un instant au pouvoir des Hollandais. Ceci, et la prise de quelques batteries, ne peuvent être imputés à tort à nos troupes, elles ont voulu observer trop rigoureusement les ordres qui leur avaient été donnés, de ne se livrer à aucune agression.

Huit heures du matin.

Il est impossible de vous peindre l'agitation de la ville en ce moment. La nouvelle vient de se répandre que cinquante mille Français entrent en Belgique, que deux des enfans du roi sont au milieu d'eux. Le gouvernement l'a su hier à onze heures du soir, et ce matin on le sait d'un bout à l'autre de la ville. On ne voit dans toutes les rues qu'hommes armés qui se rendent sur la place Royale, lieu de rendez-vous indiqué hier pour les volontaires. On commence à entendre les cris de *vivent les Français!* Les figures qui hier encore exprimaient l'inquiétude, sont aujourd'hui pleines de confiance. On a la certitude qu'un corps hollandais est entré à Diest, petite ville à 4 lieues de Louvain, à huit de Bruxelles. Il semble que cette nouvelle n'ait servi qu'à exciter l'enthousiasme.

Neuf heures. — En ce moment partent les volontaires; quand on a vu les départs des jours précédents, on ne saurait comprendre comment on a pu en réunir une telle quantité. Ce sont des hommes de tous les âges, de tous les rangs, mais animés tous par cette confiance qui assure le succès. Ils ont à leur tête M. Cokesberg, officier supérieur de la garde civique, et le colonel Anoul, commandant militaire de la province; ils sont quatre mille divisés en quatre bataillons. Ils viennent de traverser la ville musique et tambours en tête. Mais les chants patriotiques qui maintenant sont ceux de France, la *Marseillaise* et la *Parisienne*, couvrent le bruit des tambours. On apprend en ce moment que le prince d'Orange et le duc de Saxe-Weimar étaient à la tête du corps qui est entré à Diest hier soir.

Midi. — Le mouvement continue dans toute la ville. Les volontaires des premières communes du Hainaut commencent à arriver, les uns armés, les autres demandant à grands cris des fusils. On ne peut comparer le dévouement de la population qu'à celui qu'animait ces mêmes hommes dans les journées de septembre. Ces divers corps se reposent ici pendant quelques heures, et sont dirigés immédiatement sur les points menacés. L'état du trésor permet d'assurer leur paie et leur subsistance sans faire souffrir les localités qu'ils vont occuper.

Trois heures. — On nous apporte la nouvelle que le maréchal Gérard et les deux fils de Louis-Philippe sont arrivés hier soir à Maubeuge, et que partout sur leur passage la population a fait éclater sa joie et son enthousiasme.

M. le général Belliard n'a pas quitté Anvers depuis hier soir. Il a employé toute l'autorité du nom du cabinet français pour préserver cette ville de la destruction. Ceux qui connaissent le caractère du général Chassé, les dispositions qu'il avait faites, et les forces qu'il peut employer, s'étonnent de l'influence qu'a eue le général Belliard.

Le roi a eu connaissance cette nuit à deux heures de la résolution de Louis-Philippe. Le général Belliard l'a communiquée immédiatement au général Chassé, et en même temps deux courriers ont été expédiés, un pour La Haye, l'autre pour le prince d'Orange à Diest. Ce dernier pourrait bien s'être avancé un peu inconsidérément. On sait que ce matin deux généraux belges, Clump et Niallon, ayant réuni ce qu'ils avaient de forces, ont eu un engagement sérieux à un petit village (Heerhout) qui se trouve entre Turnhout et Hesseette.

Quatre heures. — On annonce d'une manière positive que les Hollandais sont à Bruges. Considérez comme certain que le général de Failly a passé à l'ennemi.

10 heures du soir (par voie extraordinaire). — A l'instant on apprend ici que l'armée de la Meuse a fait sa jonction avec l'armée de l'Escaut, et qu'elles pressent Diest par derrière, tandis que tous les volontaires sont dirigés sur Louvain et Diest. Tous les efforts se concentrent sur ce point dans l'espérance de pouvoir y cerner le prince d'Orange.

A Anvers, la journée s'est passée fort tranquillement. Dans la matinée, le général Belliard est allé voir Chassé dans la citadelle, et à son retour, la proclamation ci-après a été affichée.

« La ville d'Anvers est placée sous la sauvegarde de la France, de l'Angleterre et de l'Europe entière. Cette garde garantit nos personnes et nos propriétés contre toute agression de la citadelle et des forces navales hollandaises.

« Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 6 août 1831.

« Signé : GÉRARD-LEGRELLE; bourgmestre. »

— Il y a eu dans la journée un moment d'alerte à Malines. On a cru que les Hollandais étaient à Berchem. Les chevaux étaient déjà aux voitures du roi lorsque M. de Bruckère qui, voulant voir les choses par lui-même, était allé jusque sur les lieux, revint tranquilliser les esprits.

Rien de nouveau du côté des Flandres. Bruges n'est pas du tout occupé par les Hollandais.

passé deux heures dans la matinée, et a approuvé toutes les mesures prises par M. Deneaff, bourgmestre. Les Hollandais ont pensé, avec raison, pouvoir arriver facilement à Bruxelles par cette voie, et ils y arriveront. (car les gardes civiques quelle que soit leur bonne volonté, s'ils ne sont pas inquiétés par le corps belge commandé par Daine, qui se trouve en arrière de Diest.

— Dans la journée, les Hollandais ont fait une sortie du Sas de Gand (à quatre lieues de Gand), mais ils n'ont pas gagné de terrain.

— Les forces hollandaises qui occupent Diest ne s'éloignent pas à moins de huit mille hommes. Toute la population de Louvain a montré le plus grand zèle pour se porter au-devant de ces forces imposantes. M. Ch. de Brouckère, dont l'activité est incompréhensible, y a

*Situation d'Anvers, le 6 août à deux heures du matin.* — On a recommencé les feux dans la direction de la lunette Saint-Laurent, ils ont duré jusqu'au soir. On se bat constamment sur toute la ligne des frontières, et les nôtres poussent dit-on des cris de victoire !

*Dix heures du matin.* — On met partout la dernière main aux barricades. Les habitants paraissent assez rassurés. On lit les journaux au milieu des rues et l'article où il est question de l'ex-ministre du Faillly, semble produire un mauvais effet sur l'esprit du peuple.

*Onze heures.* — Le bruit se répand que Chassé a reçu une dépêche du roi de Hollande. On dit que l'Angleterre aurait menacé ce dernier de bombarder Amsterdam, si un seul boulet tombait dans la ville d'Anvers.

*Midi.* — Généralement on n'ajoute point de foi à ce bruit et l'on croit fermement que Chassé va commencer. Cependant la citadelle ne fait aucune démonstration. On tremble pour la nuit.

## CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 8 août.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. le baron Pasquier.)

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président communique à la chambre les lettres de plusieurs pairs que le mauvais état de leur santé retient dans leurs terres.

Il fait connaître ensuite le message de la chambre des députés, annonçant sa constitution définitive, et proclame les choix faits par les bureaux de la chambre pour leurs présidents, vice-présidents, secrétaires et vice-secrétaires.

Deux pairs non encore reçus ont présenté requête pour obtenir leur admission. Ce sont MM. le comte de Latour-Maubourg et M. le comte Hervieu. M. de Sussy, rapporteur de cette commission, conclut à l'admission. En conséquence, on tire au sort les noms des six garans qui, parmi les douze pairs présentés par les récipiendaires, devront faire les informations d'usage. Ces pairs sont pour M. de Latour-Maubourg : MM. de Broglie, de Bastard, Boissy-d'Anglas, Mollien, Chaptal et de Lastours. Pour M. le comte Hervieu : MM. Clément de Ris, Malleville, Montalivet, Duperré Portalis et Lemerclier.

M. le président a reçu quatre nouvelles demandes pour autoriser l'exécution de la contrainte par corps contre M. le comte Dubonchage. Pendant l'intervalle de la session, il est venu cinq demandes du même genre. Conformément à l'arrêté de la chambre du 4 octobre dernier, le président a convoqué les cinq plus anciens pairs présents à Paris pour former, avec le grand référendaire, une commission qui a autorisé l'exécution. Les pouvoirs de cette commission étant expirés, il y a lieu d'en nommer une nouvelle. Cette commission, tirée au sort, est composée de MM. Siméon, d'Alberg, du Cayla, Germiny, de Jaucourt, de Contades et d'Arjuzon.

Le président a reçu aussi une requête de M. le comte Charles de Montalembert, qui prie la chambre de se former en cour de justice pour statuer sur la prévention dont il est l'objet, ainsi que MM. Decoux et Lacordaire, pour avoir ouvert une école libre.

Une commission est chargée de faire un rapport sur la question préjudicielle que soulève cette requête. Cette commission est composée de MM. Portalis, Chaptal, Choiseul, de Bastard et de Malleville.

La suite de l'ordre du jour devait être le rapport de la commission de l'adresse, mais M. le président a reçu la lettre suivante de M. le ministre de l'intérieur.

« M. le président, la discussion de l'adresse doit avoir lieu demain lundi à la chambre des pairs ; il est du devoir des ministres d'y assister, afin de donner à la chambre les renseignements et les explications qu'elle pourrait souhaiter. Malheureusement il est encore incertain si la même discussion ne commencera pas demain à la chambre des députés, et si en était ainsi, les ministres se trouveraient dans l'impossibilité d'assister aux discussions des deux chambres. Dans cet état de choses, M. le président, ne jugeriez-vous pas convenable de proposer à la chambre des pairs d'ajourner la discussion à mercredi ; cet ajournement, en aplanissant toutes les difficultés, donnerait aux ministres la faculté de s'acquitter d'un devoir qu'ils tiennent à accomplir. »

Signé CASIMIR PÉRIER.

La chambre, après une certaine hésitation, décide qu'elle se réunira aujourd'hui dans ses bureaux pour examiner l'adresse et se préparer à la discussion.

La séance publique est levée.

L'ensemble de la première rédaction du projet d'adresse avait, disait-on hier, paru satisfaisant à tous les membres de la commission. Ce projet a été de nouveau sérieusement examiné aujourd'hui, et il ne paraît pas que le résultat de cette séance lui ait été aussi favorable. MM. Dupont (de l'Esne), Bernard de Rennes et de Tracy, qui représentent dans la commission l'opinion patriotique, avaient pu espérer que, d'accord avec la majorité sur le fond des principales questions, notamment celle des affaires étrangères, ils en obtiendraient facilement les changements de rédaction qui rendraient à l'adresse un langage tout-à-fait convenable à la gravité des circonstances, ainsi qu'à la dignité de la chambre, et pleinement en rapport avec les résultats de la discussion de la première séance. En effet la majorité avait paru adopter leur avis sur la plupart des points capitaux. Mais aujourd'hui M. le président du con-

seil et M. le ministre des affaires étrangères ayant demandé à être entendus au sein de la commission, sont venus donner des explications sur les parties de leur système contre lesquelles ils avaient su que l'adresse devait exprimer une désapprobation plus formelle. On assurait ce soir qu'en conséquence de ces explications, qui ont duré plusieurs heures, la rédaction déjà arrêtée quant au fond, devait être soumise demain à une nouvelle discussion.

Nous devons toujours espérer que la commission ne vaudra pas manquer à son mandat et oublier le langage national et patriotique qui respirait dans le projet remis en discussion.

Quoi qu'il en soit, les travaux de la commission doivent être terminés demain, et le projet sera soumis mardi à la chambre, où il sera, ainsi que nous l'avons dit, discuté en séance publique.

Il n'est pas certain qu'il y ait demain séance publique à la chambre des pairs. Les commissaires ne se sont pas encore accordés sur la rédaction définitive du projet. M. Siméon doit rapporter les nouvelles modifications qui lui ont été demandées dans la dernière réunion. Il paraît que cette fois ce n'est pour atténuer l'énergie de l'expression que ces changements ont été réclamés ; malgré les efforts de quelques membres de la commission, l'adresse sera flasque et ne fera que paraphraser le discours de la couronne. M. Siméon ne s'est pas montré mieux inspiré pour cette réponse que pour toutes celles qu'il a faites sous les divers gouvernements qui ont précédé.

(Courrier Français.)

— On a dû remarquer les motifs par lesquels le *Courrier anglais* explique le retard du cabinet de Londres d'intervenir dans les affaires de la Pologne, en commun avec le cabinet de M. Périer et d'après les mêmes principes. Il paraît que les bases des propositions françaises sur lesquelles l'Angleterre était pressentie, consistaient d'abord à adresser à l'empereur de Russie des observations sur les conséquences désastreuses de la guerre de Pologne, et sur la nécessité d'assurer la nationalité polonaise d'après les bases du congrès de Vienne. Ensuite, la France posait, au cas de refus de l'empereur, l'éventualité d'une reconnaissance de la Pologne et d'une alliance avec l'Angleterre pour maintenir la reconnaissance contre la Russie, si elle s'y opposait par les armes.

Sur ces questions, le cabinet anglais a répondu qu'il ne pouvait intervenir concurremment avec la France dans une question aussi grave, et qui pouvait amener une guerre. On assurait qu'il avait été répondu à M. de Talleyrand que l'Angleterre sympathisait avec la noble cause de la Pologne, et qu'elle verrait avec plaisir le gouvernement français prendre parti pour en assurer le triomphe, mais que des intérêts qui se liaient à la navigation et au commerce de la Grande-Bretagne ne permettaient pas une démarche qui ne serait pas exclusivement nationale de la part de l'Angleterre, et méditée d'après ses intérêts présents ; qu'un traité d'alliance engagerait la Grande-Bretagne pour un avenir qu'elle voulait se conserver libre de tout engagement. En conséquence, elle promettait ses bons offices auprès de l'empereur de Russie, mais sans se lier par un traité. C'est cette note à laquelle le *Courrier anglais* a fait allusion.

En ce moment la politique de l'Angleterre est de pousser la France en avant, et se réservant la faculté de prendre un parti, de profiter des événements, et d'en jeter sur nous toutes les chances.

(Courrier Français.)

— On a reçu à Paris des lettres de St-Petersbourg du 21 juillet. Elles font un triste tableau de l'état de cette capitale. Le choléra-morbus y fait des ravages épouvantables ; il n'y a pas de gouvernement, le ministre de la police a même quitté la ville. Ce ne sont pas seulement les classes pauvres qui sont atteintes de la contagion ; elle s'étend aux classes supérieures, et déjà plus de vingt grandes familles avaient à déplorer la perte de leurs chefs. Le corps diplomatique a abandonné tout entier St-Petersbourg et réside dans les environs de la capitale. L'absence de toute police remplit la ville de crimes et de désordres. Les gazettes ont ordre de ne rien dire, mais les lettres particulières de la Russie s'étendent sur l'horrible calamité qui pèse sur St-Petersbourg. Il règne dans la population demi-étrangère qui encombre cette capitale de tristes idées de fatalité, et l'esprit superstitieux des Russes y voit de sombres pressentiments réalisés !

— Il est facile de se convaincre combien les Français aspiraient après le moment de se battre : car il est incroyable combien toutes les diligences qui partent pour Bruxelles sont chargées de voyageurs, qui tous annoncent leur projet de se réunir à l'armée française.

— A la liste des lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp qui ont des commandemens dans l'armée du Nord, nous joindrions celle des colonels dont les régimens font partie de cette armée.

*Pr. mière division d'infanterie.* — 10<sup>e</sup> léger, colonel, M. Gemeau ; 5<sup>e</sup> de ligne, colonel, M. Gréard ; 8<sup>e</sup> de ligne, colonel, M. Maigarnaud ; 55<sup>e</sup> de ligne, colonel, M. Husson.

*Cavalerie.* — 5<sup>e</sup> dragons, colonel, M. de Laflitte ; 10<sup>e</sup> dragons, M. de Galzmalvirade ; 1<sup>er</sup> de chasseurs, colonel, M. Prunès ; 2<sup>e</sup> hussards, colonel, M. Ducroc de Chabannes.

*Deuxième division d'infanterie.* — 11<sup>e</sup> régiment de ligne, colonel, M. Sausset ; 12<sup>e</sup> id., colonel, M. Boarini ; 39<sup>e</sup> id., M. Limonnier ; 44<sup>e</sup> id., colonel, M. Olagnier.

*Troisième division d'infanterie.* — 19<sup>e</sup> léger, colonel, M. de Henault de Bertancourt ; 7<sup>e</sup> de ligne, colonel, M. Boucher ; 25<sup>e</sup> id., colonel, M. Rossi ; 65<sup>e</sup> id., M. Arnaud.

*Quatrième division d'infanterie.* — 11<sup>e</sup> léger, colonel, M. de Lasbordes ; 22<sup>e</sup> de ligne, colonel, M. Sallex ; 19<sup>e</sup> id., colonel, M. Meslin ; 58<sup>e</sup> id., colonel, M. du Rocher.

*Cavalerie légère.* — 4<sup>e</sup> chasseurs, colonel, M. Bouverie ; 5<sup>e</sup> hussards, colonel, M. Klemenberg ; 1<sup>er</sup> régiment d'hussards, colonel, M. Pozac ; 1<sup>er</sup> de lanciers, colonel, M. Bro.

*Réserve de cavalerie.* — 1<sup>er</sup> cuirassiers, colonel, M. Sauvart-Bastoul ; 4<sup>e</sup> id., colonel, M. Schneit ; 5<sup>e</sup> id., colonel, M. Canuet ; 8<sup>e</sup> id., colonel, M. Rogé.

— On dit que 25,000 hommes de ligne vont être rappelés des provinces de l'Ouest pour être dirigés vers la frontière du Nord, dans le but de reconstituer l'armée entrée en Belgique.

— On assure que 400,000 hommes de gardes nationales vont être mobilisés très-incessamment, en vertu d'une loi qui sera présentée aux chambres aussitôt après le vote de l'adresse.

— Plusieurs offres patriotiques parviennent journellement à l'état-major de la garde nationale de Paris : dans un grand nombre de bataillons, les citoyens ont offert de se mobiliser et de se joindre à ce sujet l'appel que pourrait faire le gouvernement. Il y a des compagnies dans lesquelles on a formé à l'instant même de la réception de la dépêche télégraphique, une caisse dont les fonds sont destinés aux frais du départ de ceux qui marcheront à la frontière.

— Ce matin, la compagnie de grenadiers du 1<sup>er</sup> bataillon de la 7<sup>e</sup> légion, ayant à sa tête le capitaine Durant, est venue s'offrir au roi pour tenir garnison dans une place frontière, si les circonstances l'exigeaient.

Le roi a accueilli avec beaucoup de bienveillance ces offres de services, et a promis aux grenadiers de s'en souvenir au besoin, qu'il leur portât à espérer qu'il ne serait pas dans la nécessité d'employer leur dévouement.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. — LONDRES, 5 août.

On annonce qu'un message du roi sera envoyé ce soir aux deux chambres du parlement pour leur faire savoir qu'il est nécessaire qu'il augmente la marine, afin de pouvoir prendre une position convenable dans l'état de troubles où se trouve l'Europe.

Les fonds sont en baisse. M. Abercrombie, arrivé le 4 au soir avec les dépêches du roi Léopold, a eu une entrevue avec lord Palmerston dans la même soirée.

— Le *Courier anglais*, qui connaît la rupture de l'armistice entre la Belgique et la Hollande, ne pense pas que la question de la guerre soit entièrement abandonnée aux Belges et aux Hollandais. Il ignore encore l'ordre donné à l'armée française d'entrer en Belgique. Le roi de Hollande, dit-il, a perdu la Belgique en violant sa foi. Lorsqu'il pouvait encore traiter, il a envoyé des troupes contre les Belges, et n'ayant pas réussi, ces derniers ont renoncé pour toujours à sa maison. Maintenant il commet un acte de folie tout aussi grande. La conférence lui a assuré une compensation pour cette partie du territoire belge qu'il pouvait réclamer. Il dédaigne cette garantie ; il fait un appel à la force. Les obligations sont en conséquence annulées ; car on ne peut penser que les Belges, après avoir fait les frais de la guerre, paieront pour le duché de Luxembourg, ou contribueront à la dette. Le roi de Hollande fera donc bien de s'arrêter, s'il est encore temps, car il peut être certain qu'il n'est ni influence, ni intrigue, ni promesse, de quelque côté qu'elles lui viennent, qui puissent empêcher, s'il persiste, la ruine que sa conduite doit amener. La Belgique est irrévocablement perdue pour lui, et maintenant sa dynastie et la couronne de Hollande sont en jeu.

— Dans la séance de la chambre des lords du 4, le marquis de Londonderry a demandé à lord Grey si le gouvernement avait permis qu'on rendit à dona Maria les honneurs dus aux têtes couronnées. Lord Grey a répondu que dona Maria avait été reçue avec les honneurs dus aux personnes qui ont des droits à la royauté. Le ministre a répondu à la chambre que dona Maria avait été reçue par le dernier ministre comme reine de Portugal. Le marquis de Londonderry lui a répondu qu'il est bien aise que cette fois elle n'ait pas été reçue comme telle.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Le commencement des hostilités en Hollande et l'intervention de la France en faveur de la Belgique ont été communiqués par notre ministre des affaires étrangères au café de Lloyd. Il est impossible de dépeindre la sensation qu'a causée cette nouvelle. Un mouvement s'est manifesté dans tous les quartiers de Londres. On ne sait pas encore si les traités secrets stipulés, à ce qu'on dit, le 20 juillet à Berlin, entre les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, relativement à la Pologne, contiennent quelques articles relatifs à la Hollande. Tout porte à croire que le roi Guillaume est certain d'être soutenu dans sa querelle, et l'intimité qui règne entre M. de Falk et l'ambassadeur de Prusse ici, nous confirme dans cette opinion.

Quant à l'intervention de la France, nos politiques ne sont pas d'accord : on craint que lorsque les Français auront occupé les forteresses qui leur ont appartenu, ils ne les abandonnent pas aisément.

On croit que l'Angleterre ne prendra aucune part active dans la guerre contre la Hollande. On dit cependant que ce matin on a extrait des dépôts de la tour 50 mille fusils de munition, avec autant de sabres et de baïonnettes, et que ces armes partiront ce soir pour Ostende, le gouvernement en ayant reçu la demande de la part du roi Léopold.

*P. S. Neuf heures du soir.* — On annonce qu'à sept heures on a envoyé un courrier en toute hâte à Windsor, pour informer S. M. du parti que le conseil a adopté. On croit que, malgré les embarras intérieurs, nous concourrons avec la France, si la guerre devient générale, et qu'un traité, projeté depuis long-temps, a été signé. Si cette nouvelle est vraie, tous les efforts des despotes resteront sans effet.

BELGIQUE. — BRUXELLES, 4 août. Reconnaissance de la Belgique par la France. — Envoi de 50,000 hommes au secours de la Belgique.

C'est le 3 que la nouvelle de la reprise des hostilités a été connue à Paris ; M. Le Hon, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, a été immédiatement reçu par S. M. le roi des Français, qui le même jour a reconnu le roi Léopold, et a résolu d'envoyer au secours de la Belgique une armée de 50,000 hommes, sous les ordres du maréchal comte Gérard. La France acquiert de nouveaux droits à notre reconnaissance ; c'est elle qui la première réclame notre indépendance ; c'est elle qui aujourd'hui offre son concours pour la défendre. Oublions les récentes discussions ne voyons que ce dernier acte.

(Moniteur belge.)

— C'est le 5 août, à 7 heures du soir, que M. Le Hon a reçu la dépêche par laquelle le ministre des affaires étrangères lui transmettait la lettre du général Chassé : M. Le Hon en a donné immédiatement communication à M. le comte Sébastiani qui, dans la même soirée, a réuni le conseil des ministres. Le lendemain matin un courrier fut envoyé à La Haye, portant à M. Polydore de La Rochefoucauld, ministre de France, l'ordre de déclarer au roi de Hollande que toute attaque contre la Belgique serait un acte d'hostilité contre la France. Le conseil des ministres s'est réuni de nouveau à 9 heures. M. Le Hon n'avait pas encore été officiellement reçu comme représentant du roi Léopold ; cette réception eut lieu à deux heures.

Il a été résolu de réunir deux corps d'armée, sous les ordres du maréchal Gérard, l'un à Lille, l'autre à Givet ; la force totale est de 50,000 hommes. Les deux fils du roi, les ducs d'Orléans et de Nemours, serviront à la tête de leurs régimens. Le supplément du *Moniteur* a paru à midi ; il donne à la Belgique et à l'Europe de puissans motifs de sécurité par la bonne foi avec laquelle on y détermine la cause et le but de l'expédition.

A la pointe du jour, le 4, le général Belliard avait été invité, par dépêche télégraphique, de signifier au général Chassé, que la première amorce brûlée contre la ville d'Anvers serait une déclaration de guerre contre la France.

(Idem.)

*Bulletin.* — Notre ennemi semble s'être arrêté dans sa marche. Il est vrai qu'il a pénétré jusqu'à Diest ; mais ce ne doit point être la cause d'effroi. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la carte pour se rassurer. On y voit, en effet, que l'espace de terrain que les Hollandais ont parcouru, est précisément situé entre l'armée

de la Meuse, commandée par le général Daine, et celle de l'Escaut. Il leur était donc facile de venir jusqu'à Diest, puisqu'aucun obstacle n'était sur leur passage. Qu'ils s'avancent davantage maintenant, c'est une question dont les résultats ne seront probablement pas en notre défaveur.

D'après des renseignements qui ne sont point officiels, les Hollandais seraient entrés à Diest, ayant à leur tête le prince d'Orange et Saxe-Weimar.

Il paraît qu'ils ont l'intention de se porter sur Hasselt. C'est dans les environs de cette ville qu'est cantonnée l'armée de la Meuse.

Un plan d'opérations sur les démarches de l'ennemi.

Il paraît que l'ennemi avait d'abord l'intention de se porter sur Arschot, et de là sur Louvain, on a vu qu'il a apparemment changé son plan. Quoi qu'il en soit, on était en mesure de faire une vigoureuse résistance.

On s'occupe activement dans les Flandres des moyens de défense : la ligne est sur toute sa longueur pourvue de forces imposantes. Une quantité de gardes civiques l'ont rejointe. Les points les plus importants sont bien gardés. On ne peut décrire l'enthousiasme qui règne dans toute cette partie du pays.

Aujourd'hui, point de nouvelles importantes de l'armée. Il y a lieu de croire que les opérations des Hollandais pourraient n'être pas poursuivies comme les jours précédents.

Il n'y a guère que des engagements peu importants dans les cantonnements de l'armée de la Meuse. Une lettre de Liège, dont nous donnons un extrait, annonce cependant une affaire assez vive.

Le quartier-général est à Malines. Le roi a pris le commandement en chef de l'armée, et son état-major est déjà complètement organisé. Le roi est à son quartier-général.

L'ennemi a fait hier une sortie de la citadelle d'Anvers, à une heure, sur les travaux en avant la lunette St-Laurent. Cette sortie était soutenue par une canonnade assez vive des remparts et de la citadelle, et déjà les Hollandais étaient maîtres de trois de nos pièces, en dépit des efforts d'un bataillon du 5<sup>e</sup> régiment. Le colonel Lonney ne se découragea pas : il anima son monde, revint à la baïonnette avec le même bataillon soutenu par un second du même régiment, et refoula l'ennemi dans la citadelle, laissant 15 blessés en notre pouvoir.

Cette nouvelle est officielle. Le roi s'était transporté avec le général d'Hane à Berchem. Il rentre en ce moment, huit heures et demie.

Une personne qui a quitté Gheel, hier à 4 heures, y a trouvé les Hollandais au nombre de 10,000 ; il paraît que le plan de campagne des Hollandais était de se porter sur Arschot et Diest, après avoir pris Venloo et Turnhout. Ce plan est déjà déjoué. Turnhout est tourné par nous ; Venloo est toujours en notre possession, et le gouvernement a reçu de ce point des nouvelles satisfaisantes.

Arrivée de l'armée française. — 2 heures. — Nous apprenons à l'instant que des cavaliers de l'armée française sont arrivés à Mons pour faire préparer les logements.

Anvers est sauvé. L'amiral Codrington, comme on devait l'espérer, n'a pas abandonné cette ville à la vengeance des Nassau. Nous apprenons à l'instant qu'il a fait dire au général Chassé que la première bombe qui partirait de la citadelle serait le signal de la destruction de la flotte hollandaise.

Anvers, 6 août 1831.

Vers les dix heures du matin, les Hollandais, au nombre de 3,000 hommes environ, ont fait une sortie par le porte de secours de la citadelle, et ont attaqué nos positions de St-Laurent. Ils se sont portés d'abord en masse sur une batterie qui, à ce qu'il paraît, n'était défendue que par une compagnie de voltigeurs. Les nôtres ont été obligés sur ce point, ainsi qu'à une autre batterie, de faire une vigoureuse résistance. Le colonel Lonney s'y porta alors avec une partie du 1<sup>er</sup> régiment de la garde civique de Bruxelles. On s'est battu avec acharnement, mais nos braves tirent les deux batteries, et refoulèrent l'ennemi jusqu'à la citadelle, en tombant sur lui à la baïonnette. Quelques volontaires de la ville et de Berghem ont également assisté à l'affaire. Chacun a fait son devoir et combattu avec valeur : quelques sapeurs-mineurs se sont surtout distingués. L'ennemi a essuyé une grande perte : on a conduit en ville plusieurs de ses blessés ; j'ignore le nombre des nôtres ; il est petit : les portes de la ville ont été fermées pendant l'action, sans cela, je crois que la moitié de la population se serait rendue à St-Laurent. La citadelle et les lunettes ont lancé plusieurs bombes sur Kiel-St-Laurent : plusieurs maisons y ont été incendiées, ainsi qu'un moulin qui a été entièrement consumé.

A onze heures, une nouvelle canonnade a été dirigée contre Burghut ; on dit que les Hollandais ont laissé près d'une de nos batteries plus de 60 fusils.

L'escadre a tiré contre le fort du Nord en gardant sa position : le fort a répondu, et aucun navire ne s'est avancé.

A huit heures, hier soir, un engagement nouveau a eu lieu entre la citadelle et les lunettes, d'une part, et nos batteries de l'autre.

Toute la journée il n'y a eu rien de nouveau dans les polders voisins.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(8363) Appert que par jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le vingt-six juillet dernier, la société verbale qui a existé entre M. Etienne Bouteille, négociant demeurant à Lyon, rue Lanterne, et M. Auguste Bethenod, négociant demeurant à Lyon, rue de la Caze, sous la raison de Bouteille et Bethenod, pour le commerce des tulles, a été dissoute à compter du douze dudit mois de juillet, et la liquidation déferée au sieur Etienne Bouteille.

Lyon, le 9 août 1831.

Pour extrait :

Signé LAFONT, fondé de pouvoir de M. Bouteille.

(8355) Appert que par exploit de Blanc, huissier à Lyon, du 9 août 1831, enregistré, demoiselle Laurence Large, épouse autorisée en justice de Claude Galy, conducteur de voitures, elle sans profession, demeurant ensemble à Lyon, rue Bombarde, a formé demande par-devant le tribunal civil de Lyon en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux, audit Jean-Claude Galy, son mari. Elle a constitué pour son avoué M<sup>re</sup> François Durand exerçant en cette qualité près ledit tribunal, demeurant audit Lyon, place de la Balceine, n<sup>o</sup> 6, ce que je certifie sincère.

Lyon, le 10 août 1831.

François DURAND, avoué.

(8368) Vendredi prochain, douze août mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, sur la place du Petit-Change de la ville de Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur,

à la vente et délivrance aux plus offrants et derniers enchérisseurs, d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en banque, balances, horloge, tables, pétrières, corbeilles, pelles et autres objets mobiliers. Le tout au comptant.

DÉRIEUX.

(8365) Samedi prochain, treize août mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers de cette ville, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente et délivrance aux plus offrants et derniers enchérisseurs, d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en tables, presses, cartons, tréteaux et autres objets mobiliers. Le tout au comptant.

DÉRIEUX.

(8366) Samedi prochain, treize août mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide de la commune de Vaize, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente et délivrance aux plus offrants et derniers enchérisseurs, d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en glaces, commodes, consoles, secrétaires, tables, chaises, lits, vases, tableaux et autres objets mobiliers. Le tout au comptant.

DÉRIEUX.

(8367) Samedi prochain, treize août mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, sur la place Sathonnay de la ville de Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente et délivrance aux plus offrants et derniers enchérisseurs, d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en tables, banques, tabourets, billard, poêle fonte, bouteilles, cruches à bière et autres objets mobiliers. Le tout au comptant.

DÉRIEUX.

(8369) Le vendredi douze août 1831, à neuf heures du matin, sur la place de Roanne de cette ville, il sera procédé à la vente judiciaire, à l'enchère et au comptant, d'objets saisis, consistant principalement en cinq gros étaux, une enclume fer, marteaux, limes et autres outils de serrurier, commode, tables et autres objets mobiliers.

THIMONNIA père, huissier.

(8364) VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, D'immeubles situés en la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle, appartenant au sieur Jean-François-Marie Gros et à la dame Marie Gros, veuve de Jean-Pierre Gros.

Par procès-verbal de l'huissier Dufaire, en date du vingt-neuf juin mil huit cent trente-un, visé le jour de sa date par M. Faye, adjoint de M. le maire de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle, et par M. Berthaux, greffier de la justice de paix du canton de l'Arbresle, à chacun desquels copie en a été laissée ; enregistré le trente dudit mois de juin par M. Guillot au droit de 2 f. 20 c., transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, le treize juillet suivant, volume 20, n<sup>o</sup> 22, par M. Guyon, conservateur, et transcrit aussi au greffe du tribunal de première instance de Lyon, volume 42, n<sup>o</sup> 52, par M. Luc, greffier ;

Et à la requête du sieur Claude Zacharie, entrepreneur de bâtiments, demeurant à l'Arbresle (Rhône), lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>re</sup> Etienne-Genis Faugier, avoué près le tribunal de première instance de Lyon, demeurant en ladite ville, rue de la Bombarde, n<sup>o</sup> 1 ;

Il a été procédé, au préjudice du sieur Jean-François-Marie Gros et de la dame Marie Gros, veuve de Jean-Pierre Gros, tous deux propriétaires-cultivateurs, demeurant en la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle (Rhône) ;

A la saisie réelle de divers immeubles situés sur la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle, canton de l'Arbresle, arrondissement de Lyon, deuxième arrondissement du département du Rhône, et dont la désignation suit :

### Désignation des immeubles saisis.

Ils consistent :

- 1<sup>o</sup> En un corps de bâtiment, situé audit Fleurieux-sur-l'Arbresle, sur la grande route de Lyon à l'Arbresle, composé de rez-de-chaussée, premier étage et grenier avec cour, écurie et fenil ; le bâtiment est en maçonnerie et pizay, et couvert en toiles creuses, le tout de la superficie d'environ 7 ares 17 centiares ; et confiné au nord, par la grande route de Lyon à l'Arbresle, et au midi, par le jardin dont il va être parlé ; 7 ares 17 centiares.
- 2<sup>o</sup> En un jardin de la contenance de 5 ares 90 centiares, situé au même lieu ; 5 ares 90 centiares.
- 3<sup>o</sup> En une terre de la contenance de 1 hectare 25 ares 80 centiares, aussi située au même lieu ; 1 hectare 25 ares 80 centiares.
- 4<sup>o</sup> En une terre de la contenance de 75 ares 10 centiares, aussi au même lieu ; 75 ares 10 centiares.
- 5<sup>o</sup> En une terre de 90 ares 60 centiares, aussi située au même lieu ; 90 ares 60 centiares.
- 6<sup>o</sup> En une vigne de la contenance de 59 ares 95 centiares, aussi située au même lieu ; 59 ares 95 centiares.
- 7<sup>o</sup> En un pré de la contenance de 33 ares, aussi situé au même lieu ; 33 ares.
- 8<sup>o</sup> Et en un tènement de fonds de la contenance de 86 ares 10 centiares, aussi situé au même lieu ; 86 ares 10 centiares.

Ces immeubles sont habités et cultivés par le sieur Jean-François-Marie Gros et la dame veuve Gros, saisis : la vente par expropriation forcée en sera faite en l'audience des criées du tribunal de première instance de Lyon, sis au palais de justice de ladite ville, place St-Jean, où la première publication du cahier des charges, clauses et conditions de la vente aura lieu le samedi dix-sept septembre mil huit cent trente-un, de dix heures du matin à deux heures de relevée.

FAUGIER, avoué.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>re</sup> Faugier, avoué du poursuivant, demeurant à Lyon, rue de la Bombarde, n<sup>o</sup> 1.

## ANNONCES DIVERSES.

(8358) VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS,

D'un mobilier, qui des Augustins, n<sup>o</sup> 81, au 2<sup>e</sup> étage.

Le vendredi douze août 1831, à neuf heures du matin, et jours suivants non fériés, à la même heure, par le ministère d'un commissaire-priseur, quai des Augustins, n<sup>o</sup> 81, au 2<sup>e</sup> étage, dans le domicile de défunt Pierre Farge, qui était rentier, il sera procédé à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de la succession de ce dernier, lesquels consistent en plusieurs glaces, trumeaux, pendules, baromètre et thermomètres, tableaux, gravures, secrétaire, table de nuit, tables de jeu et à toilette, canapé et fauteuils recouverts en Aubusson, un petit télescope dans sa

caisse, armoire en noyer, corps de bibliothèque, guéridon, bois de lit, garde-paille, matelas, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, rideaux, draps de lit, linge de table et de corps, hardes à l'usage d'homme, chaises en bois et paille, poêle en fonte, foyer à la Désarnaud, vaisselle, faïence, batterie de cuisine, fer, fonte, étain et autres objets.

Cette vente sera faite à la réquisition des cohéritiers de droit.

(8354)

A VENDRE.

Un domaine-vignoble situé à Brouilly, commune d'Odenas, arrondissement de Villefranche (Rhône).

Il se compose :

- 1<sup>o</sup> D'un bâtiment d'exploitation ;
- 2<sup>o</sup> De 80 ares 94 centiares en terre, vigne et jardin ;
- 3<sup>o</sup> De 1 hectare 14 ares 64 centiares en terre, vigne et saulée ;
- 4<sup>o</sup> De 67 ares 32 centiares en pré ;
- 5<sup>o</sup> D'une autre partie de bâtiment, et de 15 ares 80 centiares en jardin contigu ;
- 6<sup>o</sup> De 36 ares 59 centiares en vigne ;
- 7<sup>o</sup> De 1 hectare 98 ares en terre et vigne ;
- 8<sup>o</sup> Et de deux cuves et d'un pressoir.

Ce domaine est situé dans un des meilleurs cantons du Beaujolais.

Il appartient à M. Fleury Devers.

La vente en sera faite aux enchères, le 27 août 1831, à dix heures du matin, en l'étude de M<sup>re</sup> Démophile Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n<sup>o</sup> 2, dépositaire des titres de propriété, et autorisé à traiter de gré à gré.

(8357)

A vendre. Beaux domaines dans le Beaujolais.

S'adresser à M<sup>re</sup> Bonnevaux, notaire, rue du Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 2, chargé du placement par hypothèque de deux sommes de 10,000 fr. en viager, et de diverses autres sommes à dettes à jour de 3,000, 5,000, 10,000, 20,000 jusqu'à 100,000 fr.

(8370)

A vendre. Voiture pouvant servir pour le voyage, à deux chevaux.

S'adresser à l'hôtel de l'Europe, chez le portier.

(8372)

AVIS. — Plusieurs voitures à vendre, telles que calèches, cabriolet, char en face, char de côté, berline, etc., neuves et de rencontre, qu'on laissera à un prix très-moderé.

S'adresser chez M. Bonirote, rue St-Polycarpe, n<sup>o</sup> 5, à Lyon.

(8348)

A louer de suite pour cause de décès. Appartement de 6 ou 8 pièces, boisé, parqueté et plafonné, avec cave et grenier, place St-Pierre, n<sup>o</sup> 2, au 2<sup>e</sup> étage. S'y adresser.

Dans ledit appartement on exerçait un commerce de nouveautés qui était très-bien achalandé, consistant en soieries, fleurs, lingerie et autres articles, que l'on cédera ou non à la volonté du preneur.

(8352G) Il a été perdu samedi dernier une grosse clé ; on est prié de la faire remettre chez MM. Noël Rambaud et Clavière, grandrue Mercière, n<sup>o</sup> 41, contre récompense si on l'exige.

(8361) Salon de lecture des journaux de Paris et de Lyon, (deux sous la séance) ; joli local, très-clair, propre, bien aéré, place Port-du-Temple, n<sup>o</sup> 43, au 1<sup>er</sup>, (point d'entresol.) Il y a plusieurs journaux à louer pour le lendemain ou le surlendemain de l'arrivée, à juste prix. On se charge de les faire porter et reprendre au domicile des abonnés, qui ne sont pas par trop éloignés, autrement on les met à la poste.

(8362) AU PRIX FIXE, Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n<sup>o</sup> 4, au 3<sup>e</sup>, prévient le public qu'il tient assortiment de chaussure pour homme, pour femme et enfant, à juste prix : pour homme, bottines, 16 et 15 fr. ; souliers, 5 f. 50 c. ; demi-souliers, 5 f. 50 c. ; barquettes, 1 f. 90 c. ; barquettes toile grise, 2 f. 75 c. Pour femme : souliers et escarpins, 4 f. 25 c. et 5 f. 50 c. ; barquettes, 1 f. 65 c. ; en toile grise, 1 f. 85 c. ; en paille, 2 f. 25 c.

(8354)

AVIS.

Le superbe paquebot à vapeur le François I<sup>er</sup>, de la portée de 450 tonneaux, avec des machines à basse pression de la force de 120 chevaux, arrivera à Marseille le 24 août courant, il repartira pour Naples le 28 août en touchant les ports de Gènes et Livourne.

Indépendamment de son élégance, ce paquebot offre à MM. les voyageurs toutes les commodités désirables.

Ledit paquebot reviendra à Marseille le 15 septembre, et repartira pour Naples le 20 dit.

A l'arrivée à Naples MM. les voyageurs qui voudront se rendre en Sicile, trouveront un autre paquebot de la même administration qui les y transportera.

Pour fret et passage, s'adresser à Marseille à MM. C<sup>ie</sup> Clerc et C<sup>ie</sup>, consignataires intéressés ; ou à M. Bléry, courtier royal, rue de la Cannebière, n<sup>o</sup> 52.

## GRAND-THÉÂTRE.

SPECTACLE DU 11 AOUT.

Marie. opéra. — Almaviva et Rosine, ballet.

## BOURSE DU 8.

Cinq p. olo cons. jous. du 22 mars 1831. 83f 55 83f 55 82f 70 83f 10.

Fin courant. 83f 50 83f 50 82f 50 83f.

Emprunt 1831. 83f.

Fin courant.

Quatre 1/2 p. olo au comptant. 74f 75f.

Trois p. olo, jous. du 25 décem. 1830. 52f 25 52f 25 51f 40 51f 60.

Fin courant. 52f 30 52f 30 51f 25 51f 40.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831. 1495f.

Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 810f 820f 810f 820f.

Caisse hypothécaire. 490f 490f 480f 480f.

## Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats. change variable. jous. de Janvier 1831. 63f 75 63f 75 63f 50 63f 75.

Fin courant. 63f 50 63f 80 63f 63f 80.

Rente d'Espagne, 5 p. olo Cer. Franc. jous. de nov. 11f 11f 10f 11f 10f 11f.

Empr. royal d'Espagne, 1825. jous. de janvier 1831. 58f 11f 58f 11f 58f 58f.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. olo, jous. de jan. 1831. 44f 11f 44f 11f 44f 11f.

B. DE LA MATHE, Rédacteur-gérant.

LYON. imprimerie de BAUVER, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 44.